

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2023-40-T1

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 10 novembre 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Christian GORISSE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Benoit SECHET donne pouvoir M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN donne pouvoir à Mme BALLIGAND.

Membres absents : M. Christophe PERRIN ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; Mme Hélène DROMARD ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Myriam RAFFARA

**OBJET : CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE AU
1^{ER} JANVIER 2024 – PASSAGE AU REFERENTIEL M57**

La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) généralise le passage au référentiel comptable M57 à toutes les catégories de collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2024.

Madame la Trésorière de Caluire a été informée de ce passage et a émis un avis favorable à la démarche.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant en outre une plus grande marge de manœuvre :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits (définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement)
- En matière de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitre à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections par délégation du Conseil d'Administration au Président)
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues (possibilités d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections).

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20231128-2023-40-T1-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2023

Vu la loi n°2015-99 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour

- **Approuver le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2024.**

déposé le 28 NOV. 2023
 transmis le 28 NOV. 2023
Affiché, le 28 NOV. 2023

Ainsi délibéré,
A Écully, le 16 NOV. 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 28 NOV. 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20231128-2023-40-T1-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2023